

Lettre d'information directeurs du mercredi 4 septembre 2024 :

1- **Réunion de rentrée des directrices et directeurs** : Après l'intervention de monsieur le Directeur académique, le deuxième temps de cette réunion se déroulera en visioconférence à cette adresse : <https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/367485/creator/52220/hash/a2f927a788d724f868b03387ac5a4c6f14a4f9b1>. Vous trouverez en pièce-jointe l'invitation de monsieur le DASEN.

2- **Sorties scolaires** : Je vous demande de continuer à déposer les fiches sorties scolaires sur le Cloud jusqu'au 8 septembre 2024. Une nouvelle procédure est en cours de déploiement (<https://cloud-aca.ac-besancon.fr/index.php/s/pDWkmqfdrsg77PA>).

3- **Mise à jour "Contacts d'urgences"** : À l'occasion de cette nouvelle rentrée scolaire, je vous remercie de bien vouloir nous aider pour la mise à jour dans l'application « contacts d'urgence ». Si vous avez changé de numéro, si vous êtes nouvellement nommés sur un poste de direction et si vous n'êtes pas opposés à nous communiquer vos numéros de téléphone portable, merci de le transmettre au secrétariat. La bonne mise à jour de ces numéros nous servira en cas de situation de crise.

4- **Élections des représentants de parents d'élèves-vote électronique** : Vous trouverez à cette adresse <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049871189>, l'arrêté du 2 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 13 mai 1985 relatif au conseil d'école. Pour résumer, cet arrêté ajoute la possibilité de vote par voie électronique (« *Le vote a lieu à l'urne et par correspondance, ainsi que, par voie électronique. Le vote peut avoir lieu soit par correspondance, soit par voie électronique, sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école.* »). Pour permettre le vote par voie électronique, cet arrêté précise que "*La conception, la gestion et la maintenance du système de vote électronique par internet peuvent être confiées à un prestataire*".

5- **Évaluations nationales** : La période de passation des évaluations Repères est prévue du **lundi 9 septembre au vendredi 20 septembre 2024**. Le portail de saisie et de restitution n'est pas encore accessible mais les écoles pourront commencer les évaluations avec les élèves dès lundi prochain. La saisie des réponses des élèves se déroulera du 9 au 27 septembre.

Dans les prochains jours, chacune des écoles qui scolarise des élèves de CP, de CE1, de CE2, de CM1 et/ou CM2 recevra des messages permettant d'accéder aux identifiants et mots de passe nécessaires au paramétrage (pour les directeurs) et à la saisie par les enseignants. **Si vous ne recevez pas d'identifiants d'ici le 12 septembre**, merci d'envoyer un mail à [ce.seem@ac-besancon.fr](mailto:ce.seem@ac-besancon.fr) en précisant votre numéro UAI.

Vous trouverez sur éduscol plusieurs documents qui précisent le contenu et les principes de ces évaluations, ainsi que les guides :

<https://eduscol.education.fr/887/evaluations-nationales-et-tests-de-positionnement>

Pour information, la durée de passation des évaluations est estimée à 49 min pour les CP, 56 min pour les CE1, 1h23 pour les CE2, 2h27 pour les CM1 et 2h59 pour les CM2.

Le site sera accessible dès le 9 septembre au lien suivant : <https://evaluations-reperes.fr/>

Une foire aux questions (avec un tutoriel sur l'association enseignants-classe) sera disponible au lien suivant : [http://dep.adc.education.fr/faq\\_evaluations/](http://dep.adc.education.fr/faq_evaluations/)

6- **Semaine du goût 2024** : Pour les écoles qui souhaitent participer à la semaine du goût 2024 , merci de faire un mail au secrétariat avant le **12 septembre 2024** afin de permettre à la fondation de prévoir le nombre de kits pédagogiques nécessaires (voir courrier en pièce-jointe).

7- **Intervenants extérieurs en EPS** : Vous trouverez en pièce-jointe un courrier concernant la formation des intervenants extérieurs en natation.

Pour les **agrément natation, ski, cyclisme**, vous pouvez transmettre ce lien aux intervenants extérieurs : <https://cloud-aca.ac-besancon.fr/index.php/s/FLdXApr7DG8bp2z>

Ce formulaire en ligne peut-être rempli directement par leurs soins. Nous n'accepterons plus de formulaire PDF.

Sandra Valdenaire vous enverra au fur et à mesure les résultats de leur contrôle FIJAIS, effectué par la DSDEN.

Il est important de transmettre ce lien aux différentes personnes concernées le plus tôt possible, afin que le FIJAIS puisse être contrôlé bien en amont du démarrage des séances.

La réunion d'agrément des intervenants extérieurs en natation aura lieu **le jeudi 12 septembre de 17h30 à 19h30, à la piscine des 7 chevaux.**

De plus, pour tout recours à un intervenant extérieur en EPS (quel que soit le nombre de séances), merci de compléter le document ci-joint afin de procéder à l'agrément des différents intervenants. Un projet pédagogique EPS devra également être joint à toute demande.